

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine

Herausgeber: Suisse magazine

Band: - (2003)

Heft: 165-166

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles fédérales

INITIATIVES, RÉFÉRENDUMS, PÉTITIONS

● Avec 70,3 % de oui, les Suisses ont plébiscité la création d'une nouvelle initiative populaire et l'élargissement du droit de référendum, malgré une coalition d'opposants allant des socialistes à l'UDC et des Verts aux libéraux. Parmi les changements, tous les traités internationaux contenant des dispositions importantes ou requérant l'adoption de lois fédérales sont désormais soumis au référendum facultatif. La nouvelle initiative permettra à la population de proposer non seulement l'adoption, la modification ou la suppression de dispositions constitutionnelles mais aussi législatives. Autre changement : les Chambres pourront approuver une initiative et son contre-projet tout en se déterminant sur la question subsidiaire. Enfin, alors qu'aujourd'hui, si une initiative et un contre-projet sont acceptés l'un par le peuple, l'autre par les cantons, les deux objets sont refusés, dorénavant, l'objet qui aura obtenu le plus grand pourcentage sera accepté. Ce large score doit malgré tout être tempéré par le très faible taux de participation : seulement 28,2 % ! Il faut remonter à 1973 pour rencontrer un taux aussi bas.

VOTATIONS

● Pas moins de neuf objets doivent être mis en votation populaire le 18 mai : la modification de la loi fédérale sur l'armée (Armée XXI), la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile, les initiatives populaires "Pour

des loyers loyaux", "Pour un dimanche sans voitures par saison", "La santé à un prix abordable", "Droits égaux pour les personnes handicapées", "Pour la prolongation du moratoire dans la construction de centrales nucléaires", "Sortir du nucléaire", "Pour des places en apprentissage".

● Pour la première fois en Suisse et une des premières fois dans le monde, des citoyens ont pu voter par internet à Anières (GE). L'expérience s'est révélée concluante : 44 % des votants ont recouru à ce nouveau moyen.

CONSEIL FÉDÉRAL

● Le National a accepté par 32 voix contre 9 l'idée de porter le nombre des conseillers fédéraux de 7 à 9. La formule préconisant de renforcer le Conseil fédéral par 7 ministres délégués est refusée par 26 voix contre 8.

● Le Conseil fédéral a décidé d'autoriser les communes à utiliser des compteurs de billets de banques et des balances de précision pour établir le résultat des votations fédérales. Il faut toutefois que ces appareils remplissent les conditions imparties par la législation fédérale et qu'ils aient été autorisés par les autorités compétentes.

JUSTICE ET POLICE

● La Suisse devra clairement définir à l'avenir le profil des immigrés qu'elle veut acquérir. Dans ce domaine, sa politique devrait prendre en compte des critères comme la formation ou la qualification professionnelle. Ces recommandations émanent du Programme national de recherche PNR 39 "Migrations et relations interculturelles". Selon les experts, la demande sur le marché de l'emploi et les compétences individuelles (qualification professionnelle, formation, revenu...) devraient jouer un rôle important dans cette sélection.

● Les terroristes d'Al-Qaïda ont utilisé des cartes de téléphone portable SIM prépayées acquises en Suisse lors de la préparation des attentats du 11 septembre 2001. Les conversations entre les terroristes ont été effectuées partiellement avec des portables équipés de ces puces suisses. Ces cartes auraient même été utilisées au plus haut niveau du réseau Al-Qaïda. Selon Claude Nicati, substitut du procureur

général de la Confédération, "qu'il s'agisse de terrorisme, de crime organisé, de trafic de drogue ou d'êtres humains, les criminels emploient très souvent des cartes suisses. Pour eux, notre pays est un véritable paradis et les homologues étrangers ne se privent pas de me le faire remarquer". En décembre, le Conseil des États s'était prononcé de justesse en faveur de l'obligation pour les opérateurs de conserver

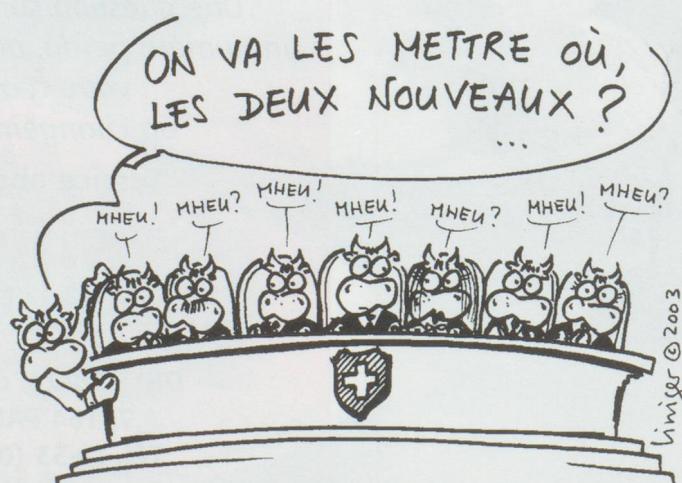


durant deux ans les données de clients des cartes prépayées.

● La ministre de la Justice, Ruth Metzler, et son homologue français, Dominique Perben, ont signé à Berne un accord simplifiant les procédures d'extradition entre les deux pays. À l'avenir, il ne sera plus nécessaire de déposer une demande formelle si la personne visée ne s'y oppose pas.

● La France assumera la majorité des frais consentis par la Suisse pour assurer la sécurité du G8, à hauteur d'un plafond de 18 millions de francs. Le Conseil fédéral a approuvé l'accord réglant la coopération franco-suisse pour la manifestation d'Évian. Selon cet accord, la France prendra ainsi à sa charge les deux tiers des charges supportées par la Confédération, estimées à 25 millions de francs.

● Pour mieux protéger les victimes, la justice doit pouvoir poursuivre d'office - et non plus seulement sur plainte - les auteurs de violences conjugales physiques



ou sexuelles. Le Conseil fédéral s'est prononcé en faveur d'une modification en ce sens du Code pénal, comme le proposait la Commission des affaires juridiques du Conseil national.

● Berne a envoyé en consultation un catalogue de mesures visant à lutter contre la violence en général et contre l'extrémisme de droite en particulier. Il propose d'élargir la norme pénale contre le racisme et de renforcer la prévention de la violence. Le Conseil fédéral veut créer un nouveau délit en complément à la "discrimination raciale" réprimée par le Code pénal. Arborer un KKK du Ku Klux Klan ou faire un usage public de l'imagerie nationale-socialiste (salut hitlérien, insigne Waffen SS) sera répréhensible. Il faudra toutefois que le recours au "symbole" soit effectué consciemment. Ce sont les juges qui en définitive apprécieront. D'autre part, les fondateurs et adhérents d'une association dont les buts sont la discrimination raciale pourront être punis d'amendes ou de prison. En outre, policiers et douaniers pourront saisir plus facilement du matériel de propagande raciste, sans attendre une procédure pénale. Enfin, le Département fédéral de justice et police propose de créer un fichier des hooli-

gans connus pour leur violence lors de manifestations sportives. Il veut généraliser leur mise à l'écart des stades.

DÉFENSE, PROTECTION DE LA POPULATION

● Même si la probabilité d'une attaque terroriste en Suisse au moyen du virus de la variole est minime, notre pays dispose des structures nécessaires pour y faire face. Les abris de protection civile permettent d'accueillir 7,5 millions de personnes et les stocks de vaccins antivarioliques (trois millions de doses que l'on peut diluer) permettraient de traiter toute la population.

● Les garde-frontières suisses ont procédé à un nombre record de saisies de drogues et de refoulements l'an dernier. Pas moins de 4 823 infractions à la loi sur les stupéfiants ont été enregistrées, en hausse de 12 % par rapport à l'année précédente. Les douaniers ont en outre intercepté quelque 7 400 requérants d'asile et demandeurs d'emplois lors de l'entrée illégale en Suisse. À l'automne, tous les ménages, entreprises et écoles situés à moins de 20 km d'une centrale nucléaire recevront des comprimés d'iode. Cette distribution préventive concernait jusqu'à présent les bâtiments

placés dans un périmètre de 5 km. Le nombre de personnes concernées par cette mesure, approuvée par le Conseil fédéral, passera de 50 000 à un million. Sont notamment touchées les populations des villes de Berne, Biel ou Fribourg.

● L'ancien comptable du groupe de renseignements de l'armée, Dino Bellasi, a été condamné à six ans de prison. Il a été reconnu coupable d'escroquerie par métier, de faux dans les titres, de blanchiment d'argent, de calomnie et de port d'arme prohibé. De 1994 à 1999, Dino Bellasi a détourné 8,839 millions de francs à l'aide de mandats provisionnels falsifiés. Détenu depuis août 1999, il pourrait sortir de prison en août prochain.

INTÉRIEUR

● Un chef de section de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) d'une quarantaine d'années a été licencié avec effet immédiat parce qu'il avait installé une caméra dans la douche des femmes. L'affaire n'aura une suite pénale que si les victimes déposent plainte.

● La Suisse se rapproche d'une participation aux programmes médias de l'Union européenne. Pour la première fois, les négociateurs ont procédé à une discussion approfondie d'un projet d'accord. En participant aux programmes médias de l'UE, l'Office fédéral de la culture veut faciliter

les coproductions helvético-européennes, encourager la formation des professionnels du cinéma ou améliorer la distribution des productions audiovisuelles suisses.

● La Confédération envisage sérieusement de doubler le montant des taxes dont doivent s'acquitter les étudiants des Écoles polytechniques fédérales. Actuellement, il faut débourser 592 francs par trimestre. Avec le projet, on arriverait à 1 224 francs. Les associations d'étudiants s'inquiètent.

● Le Conseil suisse des aînés (CSA) entend faire abroger toute limitation d'âge en ce qui concerne les mandats publics. Dans sa ligne de mire, l'article 16 de l'ordonnance sur les commissions extraparlementaires, les organes de direction et les représentants de la Confédération qui fixe une limite d'âge à 70 ans pour l'exercice d'une activité au sein des commissions.

● Les cimenteries suisses ont signé avec la



Confédération une convention par laquelle elles s'engagent à réduire de 1,35 million de tonnes leurs émissions de CO₂ d'ici à 2010. Pour attein-



Nouvelles fédérales

santé publique indique que la Suisse ne pourra pas adhérer à cette convention, en raison de sa législation particulièrement libérale en matière de publicité.

FINANCES

● Les mesures de lutte contre le blanchiment d'ar-

gent sont prévues par le budget 2003. Les comptes 2002 des Finances fédérales boucleront avec un déficit de 3,3 milliards, alors qu'on s'attendait à 356 millions de bonus. Résultat, le Conseil fédéral s'est entendu sur un programme d'assainissement qui devrait améliorer les comptes de 2 milliards dès 2006. Les économies prévues par départements sont les suivantes : 80 à 100 millions pour les Affaires étrangères, 558 millions pour l'Intérieur, 80 millions pour Justice et police, 130 millions pour la Défense, 190 millions pour les Finances, 202 millions pour l'Économie, 345 millions pour les Transports.

● Les cantons saluent le projet du Conseil fédéral de leur accorder les deux tiers des revenus tirés de l'excédentaire de la BNS, et un tiers à la Confédération. En revanche, ils jugent superflu un nouvel article constitutionnel. La clé deux tiers-un tiers est déjà ancrée dans la Constitution pour la répartition des bénéfices de la BNS. On peut donc renoncer à un nouvel article, estime la Conférence des gouvernements cantonaux.

● Une nouvelle autorité de surveillance des marchés financiers en Suisse se précise. La commission d'experts chargée de la concevoir veut la créer en regroupant l'actuelle Commission fédérale des banques (CFB) et l'Office fédéral des assurances privées (OFAP).

La nouvelle Surveillance fédérale des marchés financiers (SFMF) devrait soumettre les banques et les assurances à un contrôle unifié et à la surveillance d'une autorité

indépendante, plutôt qu'à l'administration fédérale comme actuellement.

● En 2002, les Suisses ont bu 40 millions de bouteilles d'alcopops (limonades alcoolisées) contre 28 millions en 2001. Les moins de 18 ans sont particulièrement séduits par ces boissons qui se vendent actuellement entre 2 francs et 2,40 francs dans les commerces. Le Conseil fédéral veut quadrupler la taxe sur ces alcopops. Le projet d'introduire une taxe d'environ 1,80 franc par bouteille de 2,75 dl sera soumis aux Chambres.

TRIBUNAL FÉDÉRAL

● Condamné à trois ans et demi de prison pour avoir détourné près de 3,5 millions de francs en douze ans, un ex-employé de l'Office des poursuites et faillites de Genève a été débouté par le Tribunal fédéral. Ses agissements ont été au cœur du scandale qui a éclaboussé en 2001 les Offices de poursuites genevois. L'ex-fonctionnaire trouvait que sa peine était trop sévère, qu'elle ne tenait pas assez compte de ses aveux et des autres circonstances atténuantes.

**HENRIETTE
GERMAIN-NICOLET**

N. B. Les francs mentionnés sont des francs suisses.

L'Iniger © 2003

ET VIVE LA PUB SUR
LE TABAC ...

machines et métaux, ainsi qu'avec les centres d'achats et les hôtels. Reste le problème de l'automobile. Les importateurs se sont engagés à réduire la consommation moyenne des nouveaux véhicules, en échange d'une baisse du carburant diesel. Berne n'a toujours pas pris cette décision...

● Toutes les femmes enceintes devraient faire un test de dépistage du VIH. C'est la recommandation de l'Office fédéral de la santé publique, qui rejoint les directives européennes et américaines. Un geste pas inutile, lorsque l'on sait qu'un traitement anti-rétroviral pendant la grossesse permet d'abaisser le taux de transmission du virus à l'enfant à moins de 1 %.

● L'Organisation mondiale de la santé a adopté le texte du premier traité de lutte contre le tabac. Il prévoit des mesures allant de l'interdiction de la publicité et du parrainage à la répression de la contrebande, en passant par l'interdiction de la vente de cigarettes aux mineurs. L'Office fédéral de la

gent dans les banques seront renforcées dès le 1^{er} juillet en Suisse. La Commission fédérale des banques a édicté une ordonnance qui remplacera les directives actuelles datant de 1998. Principale nouveauté : les instruments mis en œuvre jusqu'à aujourd'hui uniquement dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent s'appliqueront désormais également à la lutte contre le financement du terrorisme. À l'exception des plus petites, toutes les banques seront tenues de mettre en place des systèmes informatisés de surveillance des transactions, pour détecter les mouvements "inhabituels". Autre nouveauté : les intermédiaires financiers devront désormais s'assurer que leurs établissements à l'étranger observent les principes de base de l'ordonnance. De son côté, l'Association suisse des banques demandera à ses membres, dès juillet également, de connaître la date de naissance et la nationalité de leurs clients.

